

Organisateur : Junior Association UJSM
Adresse du vide grenier : Mur à gauche 40390 Saint-Martin de Seignanx

ATTESTATION-INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Se déroulant le dimanche 6 septembre 2026 à Saint-Martin de Seignanx

Je soussigné(e) (personne physique),

Nom :

Prénom :

Né(e) le A

Adresse :

Code postale : Ville :

Tél :

Email:.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Déclare sur l'honneur :

-de ne pas être commerçant(e)

-de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

-de la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint le règlement de€ pour un ou des emplacement(s) + les portants correspondants :

☐ nombre de
tables intérieur (un emplacement = 2m40)

☐ nombre de
portants (non fournis* se reporter au règlement intérieur)

> Rappel : 8€/table - 2€/portant

Restauration : Pour anticiper un maximum les quantités et éviter tout gaspillage alimentaire, nous faisons un premier sondage des personnes souhaitant profiter du menu proposé sur place par l'association. La commande définitive sera prise le jour J.

- Je souhaite soutenir le projet solidaire de la Junior Association en me restaurant sur place pour le repas du midi (voir le menu ci-joint)
- Ne souhaite pas bénéficier de la restauration proposée sur place.

***Règlement à adresser par chèque à l'ordre de "Junior Association UJSM" ou espèces.**

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Fait àle.....

Signature :

*Merci de retourner sous enveloppe à l'association (avant le dimanche 30/08/2026) ; ce document complété, accompagné du règlement signé, de la photocopie de la carte d'identité et du paiement à l'adresse : **Simon Pineau Mazquiaran, 6 avenue de Mahos - 40390 Saint-Martin de Seignanx ou au Service Jeunesse de la commune**

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter par mail à uisaintmartin@gmail.com ou par téléphone au

